

Impression à partir d'une page du site internet de l'AMF

02 octobre 2020

L'AMF met en garde le public à l'encontre de la société ELG Capital Partners et de son site internet www.elgcapitalpartners.fr

L'Autorité des marchés financiers (AMF) attire l'attention du public sur les agissements de la société ELG Capital Partners qui utilise abusivement le nom et le logo du régulateur sur son site internet www.elgcapitalpartners.fr pour proposer aux épargnants d'investir dans différents véhicules d'investissement ayant pour sous-jacents des pronostics et paris sportifs.

La société ELG Capital Partners, au travers de sa plateforme www.elgcapitalpartners.fr, propose d'investir dans des pronostics et paris sportifs à travers des véhicules d'investissement. En utilisant le nom et le logo de l'AMF et d'autres régulateurs français dans sa communication, cette société peut donner l'impression qu'elle est une plateforme labellisée par l'AMF et ces autres régulateurs, ce qui n'est pas le cas.

L'Autorité des marchés financiers rappelle que la reproduction de son logo est strictement encadrée, l'utilisation de ce dernier ne devant pas être équivoque ou créer un risque de confusion.

Vous avez des questions ?

Vous pouvez vous renseigner sur le site internet de l'Autorité des marchés financiers : <https://www.amf-france.org> ou appeler AMF Epargne Info Service au 01 53 45 62 00 du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h.

Vous pouvez également télécharger l'application AMF Protect Epargne, disponible sur iOS ou la consulter sur votre navigateur sur le lien suivant : <https://protectepargne.amf-france.org>.

À propos de l'AMF

Autorité publique indépendante, l'AMF est chargée de veiller à la protection de l'épargne investie en produits financiers, à l'information des investisseurs et au bon fonctionnement

des marchés. Visitez notre site : <https://www.amf-france.org> URL = [<https://www.amf-france.org/>]

CONTACT

Direction de la communication

+33 (0)1 53 45 60 28

En savoir plus

👉 [Mises en garde et listes noires des sociétés et sites non autorisés](#)

SUR LE MÊME THÈME

 S'abonner à nos alertes et flux RSS



MISE EN GARDE

PROTECTION DE L'ÉPARGNE

29 septembre 2020

L'AMF et l'ACPR mettent en garde le public contre les activités de plusieurs acteurs qui proposent en France des investissements sur le Forex et sur des produits dérivés sur...



MISE EN GARDE

PROTECTION DE L'ÉPARGNE

28 septembre 2020

L'AMF met en garde le public contre les activités de plusieurs acteurs qui proposent d'investir dans des biens divers ou du trading d'options binaires sans y être autorisés



MISE EN GARDE

PROTECTION DE L'ÉPARGNE

23 juillet 2020

L'AMF rend publique la transmission au Parquet national financier de deux dossiers d'enquête révélant une pratique de « bouilloire »



Mentions légales :

Responsable de la publication : Le Directeur de la Direction de la communication de l'AMF. Contact : Direction de la communication, Autorité des marchés financiers - 17, place de la Bourse - 75082 Paris Cedex 02